

Contexte de l'année 2015 : une année charnière Paris- climat 2015 - 30 novembre 15 décembre 2015 - COP 21, nouveaux enjeux sur le DD et la biodiversité. Une nouvelle circulaire pour le déploiement de l'EDD, qui abroge toutes les précédentes.

1) Définitions et objectifs de l'EDD à l'école.

1.1) Définitions :

Environnement : "ensemble, à un moment donné, des aspects physiques, chimiques, biologiques, et des facteurs sociaux et économiques susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines. L'environnement est ainsi constitué de l'ensemble des éléments qui, dans la complexité de leurs relations, constitue le cadre, le milieu, les conditions de vie pour l'homme".

Développement Durable : 4 piliers : social et culturel, économie, et environnement.

1.2) Objectifs :

Vivre ensemble dans un monde aux ressources limitées

Connaître, comprendre décider et agir en tant que citoyen

Moyen : ancrer l'EDD dans toutes les disciplines et tous les niveaux, sans en faire une discipline nouvelle

- dans les enseignements (s'emparer des thèmes au choix, utiliser la "souplesse" des programmes)

- dans les croisements disciplinaires et les dispositifs transversaux (TPE, PPCP)

- dans des temps de débat

2) L'EDD dans les projets, les programmes et les établissements.

2.1) Intégration dans le socle commun, les programmes, rénovés pour être cohérents et transversaux et permettre de créer des parcours continus. Accompagnement sur Eduscol.

2.2) Approches interdisciplinaires. Approches interdisciplinaires par thème pour aborder la complexité des situations et problématiques, approche globale destinée à mettre en place les concepts liés au DD.

Approche globale à laquelle participe l'éducation à la solidarité (interdépendances mondiales), à la santé (individuelle et collective), l'enseignement des arts et de la culture (esthétique, patrimoine, durabilité).

2.3) Intégration dans la formation initiale et continue.

Formation initiale dans les ESPE. Formation continue (offre suffisante) et participation au FOREDD.

2.4) Ressources adaptées.

Approches scientifiques, éthiques, pédagogiques internes, ressources d'experts, ressources locales, ressources de partenaires associatifs après vérification ou validation.

2.5) Les E3D.

Ancrage dans la réalité quotidienne du milieu scolaire. L'école comme "lieu d'expérience du DD, espace dans lequel la transition énergétique et écologique, l'émergence de nouveaux modes de vie, les solidarités locales et internationales, devient une réalité, une construction commune et une culture partagée"... Développement de partenariats, avec les acteurs territoriaux engagés dans le DD.

Intégration de l'EDD dans tous les projets d'établissement d'ici 2020.

2.6) Le label E3D.

"Etablissement engagé dans un projet de DD établissant une continuité entre enseignements, vie scolaire, gestion, maintenance, ouverture sur l'extérieur" (partenariat) (***Référentiel en annexe 1***)

Rôle des coordonnateurs : encourager, accompagner, pour ***doubler le nombre d'E3D d'ici 2017.***

Intérêt du label, complémentaire des autres : valoriser, faire connaître et partager.

Partenaires : services état, associations EE EDD, Collectivités, professionnels, EPCI (étab pub de coopération intercommunale) et PeDT (projets éducatifs territoriaux).

3) Mesures concrètes et ludiques 2015, pour amplifier les actions et mobiliser la communauté.

3.1) Lien avec la nature : création de "coins nature" (***annexe 5***), sorties nature.

3.2) Eco délégués nommés, au moins 2 par niveau ou 2 par classe.

3.3) Appel à projets "des clefs pour l'EDD", Olympiades à organiser à l'occasion de la COP 21 et de l'exposition universelle de Milan sur "produire et nourrir autrement", surtout dans les établissements préparant aux métiers en lien avec l'alimentation. Récompense des meilleurs projets sur le lien DD et lutte contre le changement climatique et "produire et nourrir autrement". (***annexe 2***)

3.4) Simulations de négociations sur le changement climatique et jeux de rôle sur enjeux d'aménagement Dans le temps scolaire, selon modalités adaptés à l'établissement ou dans les cours, avec aide pédagogique (***annexe 3 et 4***) et soutien de partenaires. ***Débats pendant la semaine de la science automne 2015.***

4) Gouvernance et suivi.

4.1) Le comité académique définit la politique académique d'EDD, **la met en synergie** avec les autres éducations à.. (solidarité, risques, santé, arts et culture), **coordonne** tous les partenaires, **s'appuie** sur les référents désignés dans les départements et dans les établissements à tous niveaux. Présidence rectorat, membres = acteurs EDD et partenaires.

4.2) Le coordonnateur académique pilote le comité académique, **impulse la mise en oeuvre et le suivi** dans les établissements, **fait le lien** avec collectivités et partenaires, **favorise l'émergence d'une culture commune** "dans les instances d'échanges tels que les espaces régionaux de concertation pour l'EEDD, inspirés de l'espace national pour le DD, **appuie** les projets pédagogiques des établissements, **et s'assure de la mobilisation pour l'appel à projets.**

4.3) Les personnels d'inspection sont attentifs et apportent leur soutien actif.

4.4) Les personnels de direction mobilisent leur établissement, **formalisent** les partenariats, **désignent un référent EDD.**

4.5) Indicateurs de suivi. Bilan annuel, nombre de projets EDD tous niveaux, nombre de labels E3D.

4.6) Valorisation. Diffuser avec des stratégies de communication et diffusion communes avec les partenaires (avec des accords préalables précis), pour partager, valoriser, décroïsonner (culture commune), alimenter les débats, faire circuler les innovations, avec le soutien du comité académique.